

**L'IMPORTANCE DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SAUVEGARDE ET DE  
VALORISATION DE LA TRANSHUMANCE A DIMENSION NATIONALE**

**Proposition de travail  
pour l'élaboration d'un programme opérationnel  
et le dépôt d'un dossier de financement**



**AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES**

**L'IMPORTANTCE DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE SAUVEGARDE ET DE  
VALORISATION DE LA TRANSHUMANCE A DIMENSION NATIONALE**  
**Proposition de travail**  
**pour l'élaboration d'un programme opérationnel et d'un dossier de financement**

**a) Le contexte de la démarche de classement au PCI de l'UNESCO : l'esprit de la convention de 2003**

**Le 2 Juin 2020, le Comité du patrimoine ethnologique et immatériel a validé l'unanimité l'inscription de la Transhumance au Patrimoine Culturel Immatériel français avec comme mentions spéciales le fait que :**

- la démarche d'inventaire ait été engagée à l'échelle nationale et restituée sous la forme d'une fiche unique, quand autant d'enjeux communs sont partagés par différents territoires
- que l'on ait cherché à rendre compte de toute la palette des savoir-faire et des pratiques associés à l'élément, ainsi que de toutes les races animales concernées, y compris les animaux accompagnant les troupeaux.

Dans son avis, Le Comité a exprimé le souhait qu'en plus de la fiche d'inventaire, la **"Charte de sauvegarde et de valorisation de la transhumance"** soit accessible in extenso sur le site de l'Inventaire national, pour que l'ensemble "fasse modèle" (sic!).

Ce souhait va dans le sens du rapport d'information fait au Sénat par la commission de la culture, de l'éducation et de la communication (19 mai 2021) qui indique que dans l'esprit de la convention UNESCO de 2003 l'intérêt du classement au PCI **« réside dans la prise de conscience qu'elle vise à provoquer dans chacun des États parties concernant l'importance du PCI et la nécessité de le valoriser et de le transmettre »**

Ce rapport précise que **« la demande d'inscription n'a de sens que si elle s'inscrit dans une volonté de mettre en place un véritable projet de sauvegarde »**.

Pour la Commission la démarche de classement doit permettre **« d'insuffler une dynamique politique en faveur de la connaissance, de la promotion, de la valorisation et de la transmission de l'élément. »**

Cependant, la Commission souligne que **« l'inscription ne garantit aucun effet pour les porteurs de projets. Elle ne se traduit notamment pas par la mise à disposition automatique de crédits pour accompagner la mise en œuvre des mesures de sauvegarde, ni au niveau de l'Unesco, ni au niveau national »**.

Elle conclut en soulignant que **« la sauvegarde repose donc ensuite intégralement sur les communautés qui portent le dossier. Elles doivent trouver les moyens de valoriser et de contrôler leur PCI et de mettre en œuvre les mesures de sauvegarde détaillées dans le dossier de candidature »**

**b) Le Plan de Sauvegarde et de Valorisation de la Transhumance (PSVT) : une approche globale nécessitant la définition de priorités d'action à mettre en œuvre de façon opérationnelle**

Le Comité de Pilotage de la démarche de classement a identifié plusieurs niveaux d'action à mettre en œuvre **susceptibles de constituer un programme opérationnel ayant comme objectif :**

- De donner une réelle lisibilité au PSVT en utilisant l'effet levier rendu possible par la démarche de classement au PCI et attendu par la communauté pastorale
- D'identifier et de quantifier les moyens spécifiques à mettre en œuvre pour réaliser ce programme opérationnel (moyens humains, compétences techniques spécifiques)
- D'être le support d'une demande de financement public permettant de dégager ces moyens pour mobiliser et fédérer les partenaires sur des actions communes et coordonnées à l'échelle nationale

Ces actions prioritaires sont regroupées en 4 fiches action :

- **Fiche action 1** : Encadrer et protéger juridiquement, réglementairement et/ou contractuellement les conditions d'exercice de la transhumance
- **Fiche action 2** : Mettre en réseau les transhumants et renforcer la transmission des savoirs et savoir-faire
- **Fiche action 3** : Communiquer collectivement sur la valeur culturelle et sociétale de la transhumance
- **Fiche action 4** : Mise en place d'un observatoire des pratiques de la transhumance en France et élaboration d'argumentaires scientifiques et technique permettant une communication positive sur les systèmes transhumants

Ces fiches actions doivent servir de support à la réflexion collective permettant d'aboutir au dépôt du programme opérationnel, c'est-à-dire que pour chaque fiche action il va être nécessaire et

- De valider les objectifs et le contenu technique de la fiche
- De faire une évaluation des moyens devant permettre à
  - La rémunération du travail des partenaires participant aux actions collectives (temps affecté pour le travail de mise en réseau et de mise en commun, temps affecté à la prise en charge de certains thèmes pour le compte du collectif...
  - La rémunération de prestations externes au réseau des partenaires : intervention de spécialistes/experts sur des thèmes spécifiques
  - L'élaboration et mise à disposition de matériaux et de supports communs

## **Encadrer et protéger juridiquement, réglementairement et/ou contractuellement les conditions d'exercice de la transhumance**

### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

La pratique de la transhumance repose sur des usages le plus souvent encadrés par des règlements coutumiers très anciens et qui trouvent leur raison d'être dans la volonté et la nécessité d'une gestion en bien communs des territoires pastoraux collectifs qui accueillent les troupeaux et sur les chemins qui leur permettent d'accéder à ces territoires.

La démarche de classement au PCI a fait remonter des différents Massifs le fait que ces usages et règlements coutumiers peuvent être fragilisés à des degrés divers par les différentes « couches » de règlements administratifs (sanitaires, environnementaux, fonciers...) issues du droit contemporain et qui n'intègrent pas les spécificités liées aux usages et aux coutumes.

La sauvegarde de la transhumance passe donc par le fait de protéger juridiquement, réglementairement et/ou contractuellement ces usages en les faisant reconnaître en tant que droits d'usage et règlements coutumiers ayant « une valeur » juridique les légitimant vis-à-vis du droit contemporain.

Ce besoin de reconnaissance est exprimé à plusieurs niveaux :

- **Des approches sectorielles sur des thématiques spécifiques ciblées**

Quelques exemples

- La nécessité de sécuriser l'utilisation des chemins de transhumance par rapport aux différentes réglementations et au droit de propriété foncière
- La nécessité de poser les bases juridiques d'une signalétique fixant les usages à respecter liés au fait d'être dans un domaine pastoral, visant à prévenir les conflits d'usage et sécurisant juridiquement les acteurs pastoraux en cas de conflits non évités
- La nécessité d'éclaircir dans certains cas le lien entre la propriété du bâti pastoral (Marcairies dans les Vosges, Cayolars en Pays Basque...) et son usage pastoral, avec en toile de fonds la volonté d'en sécuriser l'usage pastoral en lien avec l'augmentation actuelle de sa valeur patrimoniale dé耦plée de l'usage pastoral

- **Une approche plus globale sur la reconnaissance des droits d'usage et des droits coutumiers liés à la pratique de la transhumance et aux modes de gestion des territoires pastoraux collectifs**

A ce niveau, il s'agit de faire valoir les modes de gestion qui des règlements et usages coutumiers comme étant la base d'une gestion durable des territoires (gestion en bien communs) qui est un des éléments fondateurs de l'identité de la communauté pastorale

Ce besoin est exprimé sur plusieurs exemples concrets posés dans différents massifs, et qui posent clairement la question de l'articulation entre le droit coutumier et le droit des usages d'une part, et le droit contemporain, le droit de l'Etat et les règlements administratifs qui en découlent d'autre part

## **METHODE DE TRAVAIL PROPOSEE :**

Il est proposé de s'appuyer sur les démarches des différents territoires qui ont abordé spécifiquement cet aspect juridique et d'organiser un temps de retour d'expérience permettant de croiser les différents points de vue et de capitaliser les enseignements tirés des différentes approches

Pour ce faire, il est proposé d'organiser un temps d'échange entre :

- Les experts juridiques ayant accompagné les territoires concernés dans leurs démarches,
- Des représentants de l'administration
- Et une délégation du COPIL intégrant le point de vue des collectivités locales et de la profession agricole avec la fédération Nationale des communes Pastorales
- Des représentants de la profession agricole, les services pastoraux et l'administration

### **1. La composition de la table ronde (liste non exhaustive à compléter) :**

#### **a) Le point de vue de Juristes ayant accompagné les initiatives territoriales :**

- **Olivier Barrière : *Juriste de l'environnement Chargé de Recherche de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) UMR ESPACE-DEV, HDR Droit (droit de l'environnement et anthropologie juridique) et en charge de la thématique « coviabilité et transition socio écologique »***

Son travail porte notamment sur le droit foncier et sur un droit négocié vis-à-vis de l'utilisation des ressources et des milieux naturels.

Il a travaillé sur la démarche de Pacte Pastoral de la communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes.

Le travail réalisé dans ce cadre repose sur la formalisation des usages recensés, leur reconnaissance dans le sens de l'intérêt collectif et la contractualisation sous forme d'une convention faisant l'objet d'une délibération de la Communauté de communes

- **Sigried Aubert : *chercheur au CIRAD UPR Green (Gestion des Ressources renouvelable et environnement) et Pierre Mousseron : professeur de droit privé Université de Montpellier***

Tous les 2 mènent des travaux dans le cadre de l'Institut des usages de Montpellier qui travaille sur l'idée que le Droit ne se résume pas en des textes qu'il s'agisse de lois, de règlements ou de contrats. Il existe un Droit « hors la loi » issu de comportements généralisés que les juristes dénomment « usages ».

C'est pour promouvoir ce Droit « spontané », que plusieurs membres de la Faculté de Droit de Montpellier ont constitué l'Institut Des Usages (IDU) qui actualise régulièrement le site <https://bibliotheque-des-usages.cde-montpellier.com/> qui est d'ores et déjà référencé par Legifrance, source officielle du Droit français.

Ils accompagnent le Réseau Pastoral Pyrénéen dans le travail sur la valorisation des usages pastoraux et de la reconnaissance des droits d'usage et du droit coutumier sur les estives pyrénéennes.

#### **b) Le point de vue de l'APCA au titre des missions des Chambres d'Agriculture inscrites dans le Code Rural**

L'article 511-3 du Code rural, confie aux Chambres d'Agriculture de chaque département, de préparer un avant-projet de codification des usages locaux à caractère agricole :

*« (Les Chambre d'Agriculture) sont appelées par l'autorité administrative à grouper, coordonner, codifier les coutumes et usages locaux à caractère agricole qui servent ordinairement de base aux décisions judiciaires. »*

A ce titre, il sera proposé à l'APCA de nommer un représentant pour assister à a table ronde

**c) Le point de vue de l'Administration**

La DRAAF Auvergne Rhône Alpes a proposé de désigner Pascal Grosjean, référent national Pastoralisme pour prendre part à ce groupe.

**d) Une délégation du COPIL**

**Cette délégation doit pouvoir intégrer les points de vue :**

- Des collectivités locales avec la Fédération Nationale des Communes Pastorales
- Une représentation des associations d'éleveurs transhumant
- Une représentation des services pastoraux

**2. L'ordre du jour de la table ronde**

La table ronde pourrait être organisée en 3 temps :

- a) Un temps de présentation des expériences des experts sur le sujet selon une trame commune à travailler
  
- b) Un temps d'échange autour des objectifs affichés par le PSVT, à savoir :
  - Etudier la pertinence d'un recensement formalisé des usages liés à la transhumance et d'une typologie des usages
  - Etudier les possibilités d'accompagnement des territoires concernés par la thématique par la diffusion d'un mode d'emploi diffusable sous forme de « guide des usages liés à la transhumance »
  - Creuser la possibilité d'une reconnaissance formelle plus globale inscrivant la reconnaissance des droits d'usage et règlements coutumiers dans le cadre du PSVT et de la démarche de classement à l'UNESCO
  
- c) Mise à l'étude des possibilités concrètes de partenariat et des moyens nécessaires à déployer dans le cadre pour atteindre les objectifs du PSVT

**CHEFS DE FILE PROPOSES**

- Entente Causses Cévennes (M.Costes-Marres / Amandine Priac)
- APCA (à désigner)

## **Renforcer les dispositifs de transmission des savoirs et savoir-faire pour une meilleure reconnaissance du métier de berger/vacher transhumant**

### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

**Dans la démarche de classement de la transhumance au PCI, la transmission des savoir-faire liés au métier de berger et la mise en réseau des éleveurs et bergers transhumants, constituent évidemment un des enjeux majeurs.**

Cette démarche arrive à un moment où le contexte socioéconomique conduit à des évolutions profondes de l'exercice du métier de berger / vacher transhumant :

- Le contexte de prédation entraîne des répercussions fortes sur les conditions de travail et sur le contenu même du travail de berger ainsi qu'une forte augmentation de la demande d'embauche de bergers salariés
- Les mesures d'accompagnement financier sous forme d'aides au gardiennage liées ou non au contexte de prédation, créent une véritable dynamique d'embauche de bergers dans les différents massifs, mais peuvent en contrepartie créer des conditions de sous qualification voire de déqualification du métier
- L'augmentation de la fréquentation de la montagne par d'autres usagers d'origine urbaine et n'ayant pas toujours les codes d'utilisation des territoires imposent un effort de cohabitation, parfois compliqué par la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs
- Il existe des passerelles évidentes et un besoin aujourd'hui reconnu par la profession agricole entre l'attractivité du métier de berger salarié vis-à-vis d'une population néo rurale et les besoins d'installation pour permettre le renouvellement des générations d'éleveurs

**Dans ce contexte, la démarche de reconnaissance à l'UNESCO et la mise en place du PSVT peut servir de point d'ancrage à une réflexion de fonds sur l'évolution du métier, et sur les risques mais aussi les opportunités que représentent les éléments décrits plus haut.**

## **PROPOSITIONS DE TRAVAIL :**

**Le groupe de travail propose de s'appuyer très concrètement sur les initiatives directement en lien avec les évolutions du métier dans les différents territoires, à savoir :**

- **Les initiatives professionnelles pour structurer et améliorer l'accès à l'emploi**, de type « bourse d'emploi », présents également dans plusieurs massifs voire intermassifs, qui s'accompagnent d'un lien plus ou moins étroit avec les dispositifs de formation et peuvent parfois participer à la structuration des éleveurs employeurs et des bergers salariés à l'échelle locale ou nationale.
  
- **Les dispositifs de formation centrés sur le métier de berger transhumant** et existant dans plusieurs massifs (Alpes du Nord, Alpes du sud Provence, Pyrénées) et s'inscrivant dans la réponse aux AAP de formations pilotées par les Conseils Régionaux , ainsi que des initiatives émergeant pour renforcer et diversifier la transmission des savoirs liés à la transhumance (Entente Causses Cévennes, Jura,...)

**L'objectif est de créer les conditions de l'élaboration d'un argumentaire commun permettant de renforcer les moyens mis à disposition de la formation et allant dans le sens d'une meilleure reconnaissance du métier**

**Il est proposé d'organiser la réflexion en 2 temps :**

- **Organiser un temps d'échange et de retour d'expérience entre les structures professionnelle directement impliquées dans les dispositifs de type bourse d'emploi et/ou en lien avec les dispositifs de formation existants**

L'objectif est de faire un tour de table :

- Des questions en suspens concernant l'évolution du métier et du développement du salariat dans le contexte décrit plus haut
- Des attentes en matière de formation, de transmission de préparation à l'emploi
- Mise à débat des propositions émergeant dans les différents territoires
  - Importance d'un accompagnement professionnel sous forme de tutorat ou d'apprentissage allant au-delà des formations proposées et s'articulant avec ces dispositifs de formation
  - Initiatives permettant de bénéficier des dispositifs de formation continue
  - Possibilité de structuration d'un réseau de type compagnonnage
- D'étudier la possibilité d'utiliser la démarche de classement au PCI et à l'UNESCO pour disposer d'un cadre et de moyens spécifiques permettant d'aborder ces différents points en lien avec les dispositifs de formation existant

**Proposition pour la composition de la table ronde :**

- Bourses d'emploi des Alpes francophones et du Massif Central, des Pyrénées et du Jura et Services pastoraux et structures professionnelles associés
- Fédération des bergères et des bergers de France
- Association Française de Pastoralisme

- **Proposer aux centres de formation ayant mis en place des dispositifs de formation centrés sur le métier de berger salarié de s'associer à la démarche de renforcement des moyens de transmission / parcours de formation et de préparation à l'emploi :**
  - Tour de table des dispositifs de formation et des contraintes techniques et financières rencontrées par les Centres de formation selon une trame commune à construire
  - Mise à débat des possibilités d'évolution et/ou d'élargissement des dispositifs de formation en réponse aux attentes des conclusions du groupe professionnel autour des priorités identifiées :
    - Etudier la possibilité de renforcer les moyens mis à disposition pour les dispositifs de formation
    - Etudier la possibilité de construire une continuité entre les dispositifs actuels et des formes d'accompagnement privilégiant le tutorat et l'apprentissage
    - Etudier la possibilité de construire une continuité avec des modules de formation continue
    - ...
  - Echange sur l'intérêt d'une démarche coordonnée dans le cadre du PSVT
  - Evaluation des moyens à programmer dans le cadre du PSVT
- **Etudier les possibilités de prendre appui sur le renforcement des dispositifs de formation et de reconnaissance du métier pour initier une mise en réseau à l'échelle européenne**
  - Etudier les conditions de mise en place d'un programme Erasmus+ RUR UP et organiser une analyse partagée des avantages et des inconvénients et des possibilités d'adaptation au métier de berger transhumant avec les associations et centres de formation concernés
  - Renforcer la mise en réseau des éleveurs transhumants et bergers à l'échelle européenne (en lien avec le Réseau Européen des Bergers -ESN) par le biais des réseaux sociaux et structurer une représentation des transhumants dans l'organisation de l'année internationale du Pastoralisme (IYRP-2026)

#### **CHEFS DE FILE PROPOSES**

- CORAM (C.Soulas)
- Chambre Régionale Franche Comté Bourgogne (Mathilde Martin)

## **Communiquer collectivement sur la valeur culturelle et sociétale de la transhumance**

### **LES ELEMENTS DE CONTEXTE**

L'analyse du contexte par Massif fait remonter une préoccupation partout présente et un besoin grandissant de communication comme support de médiation vis-à-vis des autres usagers des territoires pastoraux et plus globalement de la société civile, du fait :

- De la nécessité de prévenir les conflits d'usage de plus en plus nombreux et pouvant localement poser des problèmes importants
- Des grands débats sociétaux interrogeant la place des activités pastorales dont la transhumance dans les projets de territoire.

Face à ces besoins grandissants, un tour d'horizon des Massifs permet d'identifier une grande diversité d'expériences et de dispositifs de communication utilisant des supports très variés qui comprennent :

- La mise en œuvre de plus en plus fréquentes d'évènements ou d'opérations de communication/information de la transhumance et du pastoralisme (Fête de la transhumance, proposition d'accompagner les troupeaux transhumants, chantiers participatifs d'améliorations pastorales, journées cabanes ouvertes...),
- L'élaboration de supports visant à renforcer le lien avec la société civile qui vont du set de table aux plaquettes d'informations en passant par une signalétique concernant les usages à respecter en zones pastorales,
- L'élaboration de supports spécifiques d'intervention des éleveurs dans les écoles dans le souci de faire du lien avec les nouvelles générations des vallées,
- L'élaboration de supports permettant de mettre en scène des moments de débats sur certaines questions sociétales (soirées débats autour de films à thème...)
- La mise en place d'infrastructures fixes ou mobiles (exposition, maisons de la transhumance ... ) dédiés à la communication comme support de médiation autour des valeurs culturelles et patrimoniales portées par la transhumance

Ce foisonnement d'initiatives souligne l'importance d'une communication positive sur le rôle du pastoralisme et de ses aménités positives et la démarche de classement de la transhumance à l'UNESCO peut tout à fait venir en appui de cette communication.

**L'enjeu, face à cet état de fait, est de déterminer un niveau d'intervention qui permette :**

- **De venir en relais et en soutien des initiatives existantes**
- **Mais en proposant un appui permettant d'introduire un certain niveau d'exigence dans l'utilisation de la référence à la démarche de classement et à l'utilisation de permettant de valoriser au mieux leur portée en matière de communication positive**

## **PROPOSITION DE METHODE DE TRAVAIL**

La discussion fait remonter la nécessité de séparer 2 niveaux de communication distincts :

- **Les outils et opérations de communications territorialisés**, cad très ancrés dans les spécificités des territoires, et parfois axés sur un besoin de communication/médiation locale autour d'une problématique locale
- **Un niveau de communication plus horizontal** visant à positionner les questions de façon plus générales en lien avec des niveaux de médiation correspondant (exemple de la mission parlementaire sur les conflits d'usage)

**A partir de ce constat, il est proposé d'organiser la réflexion en 3 temps :**

### **1) Un effort de recensement des opérations de communication / médiation initiés dans les différents Massifs**

Un 1<sup>er</sup> recensement de ce type a été initié dans le cadre de l'AFP, et il est proposé de le prolonger avec comme objectif :

- De permettre, au-delà de l'aspect d'inventaire, un 1<sup>er</sup> retour d'expérience et d'envisager une forme de capitalisation de ces expériences.
- De voir comment articuler concrètement ce recensement avec un niveau d'exigence justifiant l'utilisation de l'emblème du PCI et à terme de l'UNESCO (possibilité d'étudier la mise en place d'un « club UNESCO » sur la communication de la transhumance)
- D'envisager dans ce cadre une mutualisation de certains moyens voire des possibilités d'appui aux initiatives locales

### **2) Capitaliser sur les initiatives locales et innover en matière de supports**

La phase de recensement et de retour d'expérience doit permettre la place d'un groupe de travail permettant de mettre à l'étude des supports de communication plus horizontaux et de caractère innovant, permettant la mise en œuvre d'approches ouvertes laissant une place active aux autres usagers et permettant une réelle appropriation des enjeux.

La composition de ce groupe de travail doit découler de la phase de recensement décrite précédemment

Dans ce sens, outre des représentant des services pastoraux et de la profession agricole, il sera important d'associer les acteurs du tourisme et du patrimoine qui sont souvent moteurs dans les actions de communication autour de la transhumance.

### **3) Une campagne de communication coordonnée à l'échelle nationale**

Le groupe de travail exprime à l'unanimité l'intérêt d'une campagne de communication globalement autour de la démarche de classement mais en particulier au moment de l'obtention de l'agrément.

Cela suppose une campagne organisée à l'échelle nationale sur des moments programmés et sur des messages élaborés collectivement.

**Par contre, le groupe souligne le niveau d'exigence nécessaire :**

- Nécessité de choisir et de filtrer les actions mises en avant
- Exigence scientifique concernant les argumentations développées
- Nécessité de s'appuyer sur un panel d'outils de communication dont les réseaux sociaux, le site internet,...

L'ensemble de ces exigences renvoie à la nécessité de disposer de moyens adéquats et de compétences professionnelles en matière de communication

#### **4) Mettre en réseau les lieux de communication**

Le 1<sup>er</sup> recensement des initiatives locales fait remonter dans la plupart des Massifs l'existence de lieux dédiés à la communication sur la transhumance, de type « Maison de la Transhumance ou du Pastoralisme », ayant bénéficié d'investissements particuliers tant en matière d'infrastructure que dans la conception des supports et des messages.

Il est proposé de relancer l'idée d'une mise en réseau de ces lieux au sens de mise en cohérence des messages diffusés.

Cette initiative pourrait s'appuyer sur l'expérience de la Maison de la Transhumance du Domaine du Merle R et du projet en cours d'exposition sur la transhumance en Méditerranée dans le cadre du Musée de la Civilisation de l'Europe et de la Méditerranée de Marseille

Enfin, il est abordé la possibilité d'inscrire les projets de communication et au-delà de valorisation économique autour de la promotion de la transhumance dans le cadre du programme « Terres rurales d'Europe » en construction autour du chef de file italien.

Il est jugé que cette opportunité est intéressante et doit faire l'objet d'un suivi, mais qu'en l'état la proposition de la France devait encore être construite pour la rendre crédible et légitime

#### **CHEF DE FILE PROPOSES**

- Maison de la Transhumance du domaine du Merle (P.Fabre)
- CORAM (F.Gilot)

## **Mise en place d'un observatoire des pratiques de la transhumance**

### **ELEMENTS DE CONTEXTE**

Le recensement des risques et des menaces qui a été réalisé dans le cadre de l'élaboration de la fiche d'inventaire au PCI a mis en évidence l'importance pour la communauté pastorale de pouvoir :

- Disposer d'un état descriptif précis, à la fois quantitatif et qualitatif de ce que représente la transhumance au niveau national
- Procéder à une analyse partagée des forces/faiblesses, opportunités/menaces de cette pratique dans une diversité de systèmes d'élevage et de territoires la mobilisant
- Mesurer périodiquement les tendances d'évolution face aux risques et menaces identifiés dans cette même fiche

Loi d'être « théorique », ce besoin est fortement exprimé comme un des éléments :

- de reconnaissance de la pratique des éleveurs transhumants et bergers salariés en tant que praticiens ; l'absence de données chiffrées précises marquant à contrario ce manque de reconnaissance
- indispensables pour mesurer l'impact des menaces et risques et/ou des mesures de sauvegarde mises en place, permettant notamment d'évaluer les politiques publiques

Ce besoin est largement repris par les autres pays partenaires européens de la démarche de classement à l'UNESCO, et il s'agit donc de jeter les bases méthodologiques permettant d'atteindre l'objectif de mise en place d'un observatoire à l'échelle nationale dans un 1<sup>er</sup> temps, puis à l'échelle européenne dans un 2<sup>ème</sup> temps

De fait, ni le Recensement Général Agricole, ni les initiatives passées de mise à jour des enquêtes pastorales (la dernière a eu lieu en 2012/2014) ne permettent de caractériser et renseigner, à l'échelle nationale, les pratiques de transhumance de façon actualisée et précise. L'enjeu est donc de proposer une méthodologie adaptée aux objectifs recherchés, sans avoir à passer par une collecte de données spécifiques trop lourde et trop complexe.

### **PROPOSITION DE TRAVAIL**

**Le groupe de travail a identifié 2 niveaux d'approche**

#### **1) Une approche strictement quantitative**

Les éléments quantitatifs les plus fiables sont issus des bases de données sanitaires gérées par les GDS dans le cadre des mesures de police sanitaire.

En effet, la police sanitaire des territoires pastoraux collectifs constitue un enjeu majeur en termes de gestion sanitaire des troupeaux et elle impose l'exhaustivité des données. Dans ce cadre, chaque éleveur transhumant a l'obligation de faire une déclaration de transhumance dans laquelle il spécifie le nombre d'animaux qu'il souhaite faire transhumer et leur(s) lieu(x) de transhumance.

Les services pastoraux ont d'ailleurs collaboré avec les GDS ou leurs fédérations régionales pour permettre d'identifier clairement les lieux de transhumance en lien avec le recensement

des unités pastorales réalisé lors des enquêtes pastorales. Une 1<sup>ère</sup> initiative de valorisation des données dans l'optique d'une description quantitative est en cours dans les Alpes du Sud.

**L'objectif à ce niveau est :**

- De négocier, avec les GDS, un cadre contractuel de traitement et de valorisation des bases de données concernant la transhumance qui soit compatible avec les exigences réglementaires d'utilisation d'une base de données sanitaires informatique
- D'analyser les possibilités de mise en ligne des différents fichiers disponibles à l'échelle nationale (fichiers départementaux et fichiers régionaux)
- D'évaluer les moyens nécessaires pour la mise en ligne, le traitement et la valorisation des données
- D'évaluer la nécessité et la possibilité de compléter de façon périodique la base de données sur des critères précis utiles à la mise en place de l'observatoire

**2) Une approche plus qualitative de l'évolution de la pratique**

Plusieurs bases de données existantes ont été identifiées comme pouvant servir à renseigner l'état de la pratique de la transhumance au travers de la description du fonctionnement des systèmes pastoraux.

A titre d'exemple, on peut citer :

- **La base de données Stratpasto** : outil co-construit par l'Idèle, le CERPAM, la Chambre Régionale d'agriculture Occitanie, en lien avec l'UMT Pasto, qui permet de caractériser le fonctionnement des systèmes pastoraux dont les systèmes transhumants du point de vue de l'utilisation des ressources pastorales dans l'alimentation des troupeaux
- **Les bases de données issues des Signes Officiels de Qualité** et d'Origine dont les cahiers des charges s'appuient sur la valorisation des ressources pastorales en prenant en compte notamment la pratique de la transhumance
- **Différents dispositifs d'enquête** ayant abordé le thème de façon directe ou indirecte (Chambres régionales d'Agriculture, fédérations départementales des Groupements Pastoraux...)

Ces BdD ne sont pas renseignés sur l'ensemble des territoires où la transhumance se pratique mais selon le niveau de précision et de mise à jour, ils peuvent permettre de repérer des évolutions et des mutations dans le mode d'exercice. Ces évolutions seraient ensuite à analyser à dire d'experts ( ?) en lien avec les évolutions de contexte réglementaires, économique ou sociaux.

Ils présentent l'intérêt de pouvoir replacer la transhumance, dans sa diversité de pratiques, au cœur du fonctionnement des systèmes d'élevage et de pouvoir l'analyser comme tel, d'en montrer les forces et les faiblesses au sein de l'organisation des élevages.

**L'objectif à ce niveau serait :**

- De recenser les BdD s'inscrivant dans cette logique
- D'analyser la nature des connaissances qui peuvent en être issues
- D'évaluer les moyens à mettre en œuvre pour intégrer ces dispositifs dans une logique d'observation des conditions d'exercice de la pratique et de son évolution

**3) proposer les bases d'un échange méthodologique avec les partenaires européens de la démarche de classement**

A ce stade, il s'agirait d'un 1<sup>er</sup> échange sur les méthodes et le niveau de description de la pratique dans chacun des pays partenaires, afin d'évaluer la possibilité à terme de mettre en place une méthodologie harmonisée et/ou d'une valorisation commune.

**4) Elargir la notion d'observatoire aux métiers indirectement liés à la pratique**

Le groupe de travail souhaite attirer l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à élargir la notion d'observatoire aux métiers indirectement liés à la pratique et en particulier aux métiers qui permettent l'exercice de la pratique et sans lesquels elle deviendrait difficile (transporteurs...).

A titre d'exemple, le métier de fabricant de cloches ne compte plus qu'un nombre limité de pratiquants en exercice dans les différents massifs.

A ce niveau, il s'agit :

- De faire un recensement des métiers concernés à partir de la fiche d'inventaire au PCI
- Et de mener une enquête spécifique auprès des métiers concernés

**CHEFS DE FILE PROPOSES**

- UMT Pasto : M. Jouven avec appui de M.O. Nozières-Petit et C. H. Moulin, avec un renfort de Idele F.Launay temporairement, remplacée par futur chef de projet sur le pastoralisme
- Entente Causses Cévennes (D.Lyszczarz)